<u>République Française</u> COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt trois le mardi 04 avril à 14 h 30

présents: 09 votants: 11 en exercice: 13 Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SIGEAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Président

Date de convocation du Conseil d'administration : mardi 28 mars 2023

Objet:

Subventions 2023. Répartition des crédits. <u>Présents</u>: Michel JAMMES, Claudette PYBOT, Carlo ATTIE, Catherine MENA, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Jeanine PASCAL, Claudine RIGAUD

Représentées : Brigitte CAVERIVIERE par Claudette PYBOT Laure TONDON par Catherine MENA Sylvie LASSERRE par Jeanine PASCAL

Absent: Michel SANTANAC

Monsieur Le Président rappelle que le vote du budget primitif de l'exercice 2023 du CCAS a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de 4 600,00 € à l'article 65748 relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Madame Madeleine PLA membre d'une association subventionnée ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Il propose au conseil de procéder à la répartition des crédits.

L'Assemblée,

Ouï l'exposé de son Président, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, décide de répartir en partie le crédit des subventions inscrit à l'article 65748 comme suit :

15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	MONTANT
Corbières Peuples Solidaires	500.00 €
F.N.A.T.H.	100.00€
Secours Catholique	500.00€
Les Restaurants du Cœur	1 500.00 €
A.N.A.A.	200.00 €
A.F.S.E.P.	50.00€
A.F.A.D.A.I.M – A.D.A.P.E.I. 11	200.00 €
ASP AUDE (association pour les soins palliatifs 11)	250.00 €
ASS BENEVOLES DU CŒUR	150.00 €
ASS DES DONNEURS DE VOIX (Bibliothèque sonore)	50.00€
ADEPAPE (ass. départ, de l'entraide des personnes accueilles en protection de l'enfance).	100.00 €
VMEH (visiteurs de malades en milieu hospitalier)	75.00 €
Association des sourds de l'Aude	50.00 €
Ligue contre le cancer	200.00 €
Association des déficients visuels de l'Aude (ADVA11)	50.00€
TOTAL	3 975,00 €

autorise monsieur Le Président à procéder au versement de ces subventions.

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de sa transmission En Préfecture le OS OL. 2023 Et de la publication le OS OL. 2023 Réception en Préfecture le 05.04. を23

Le Président, Michel JAMMIES

Qui inform peut faire l'objet d'un recountel contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme

Le Président, el JAMMES

Accusé de réception en préfecture 011-211103791-2023040-CCAS2023-006-A Date de télétransmission : 05/04/2023 Date de réception préfecture : 05/04/2023

16